

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/09/22
N° 09

DATE DE CONVOCATION :

16 SEPTEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE :

16 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Viviane GROUARD, Magali LOUAZÉ, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,
Jennifer DIOT donne procuration à Jean COCHIN
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Mise en accessibilité des deux points d’arrêts routiers rue du Général-de-Gaulle – demande de subvention

Il est nécessaire de mettre en conformité et en accessibilité les points d’arrêts routiers (*arrêts de car*) du réseau régional ALEOP situés rue du Général-de-Gaulle.

Le coût de l’opération est estimé à 46 935,00 € HT soit 56 322,00 € TTC.

Cependant, Il est possible d’obtenir un financement de la Région à hauteur de 9 000 € maximum par point d’arrêt,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter un financement de la Région à hauteur de 18 000 € dans le cadre de la mise en accessibilité des deux points d’arrêts routiers situés rue du Général-de-Gaulle et d’autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention en ce sens.

Le plan de financement de l'opération se décomposerait donc comme suit :

REGION	18 000,00 € HT	38 %
COMMUNE	28 935,00 € HT	62 %
TOTAL	46 935,00 € HT	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter un financement de la Région à hauteur de 18 000 € dans le cadre de la mise en accessibilité des deux points routiers situés rue du Général-de-Gaulle,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention en ce sens.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire,

Francis
BELLUAU

Signature numérique
de Francis BELLUAU
Date : 2022.09.29
09:25:15 +02'00'



Publiée par voie électronique,
Le 29 septembre 2022